



Formulaire d'inscription individuel

Nom: Prénom: Année de naissance:

Rue: NP/Lieu:

Nr tél/Portable: Groupe sportif:

E-Mail:

je m'inscris pour le marathon de ski d'Einsiedeln du samedi 8 février 2025

je cours sur: 500 m 1 km 3 km 5 km

Je participe également au concours lorsqu'il est déplacé à Hoch-Ybrig: OUI Non

je m'inscris pour le concours de Conches du dimanche 02 mars 2025

je cours sur: 500 m 1 km 3 km 6 km

Inscription groupe sportif				Marathon de ski Einsiedeln				Course de Conches «Gommerlauf»			
				Sam 08.02.25 distances:				Dim 02.03.25 distances:			
m/f	nom	prénom	année	500 m	1 km	3 km	5 km	500 m	1 km	3 km	6 km

Groupe sportif:

Moniteur nom: prénom:

Adresse: Code postal / Lieu:

Téléphon: Mobile:

e-mail:

Marathon de ski d'Einsiedeln : Déplacement à Hoch-Ybrig :

Nous participons également au concours lorsqu'il est déplacé à Hoch-Ybrig : OUI Non

Statuts en matière d'éthique au sein de Special Olympics Switzerland

Special Olympics Switzerland s'engage pour un sport propre, respectueux, fair-play et performant. Elle applique ces valeurs en faisant preuve de respect envers les autres et en agissant et communiquant de manière transparente. Special Olympics Switzerland reconnaît l'actuelle Charte d'éthique du sport suisse et en diffuse les principes dans ses clubs.

En ce sens, le Conseil de fondation de Special Olympics Switzerland a décidé de reconnaître les Statuts en matière d'éthique pour le sport suisse et de s'y soumettre. Les Statuts en matière d'éthique s'appliquent à la fondation elle-même, à son personnel, aux membres de ses organes, aux organisations qui lui sont subordonnées (p. ex. organisateurs et organisatrices de compétitions, LOC des Games, associations de soutien), aux athlètes qui participent aux événements de Special Olympics, aux coaches, aux accompagnateurs et accompagnatrices, aux médecins et aux fonctionnaires.

La personne qui se charge de l'inscription accepte les Statuts en matière d'éthique au nom de toutes les autres personnes qu'elle a inscrites. Pour les compétitions de Special Olympics, les dispositions anti-dopage des Statuts en matière d'éthique ne s'appliquent pas sous cette forme. Des médicaments doivent parfois être pris pour des raisons de santé et ne servent pas à l'amélioration illégale des performances.

Les violations présumées des Statuts en matière d'éthique font l'objet d'une enquête de Swiss Sport Integrity. La Chambre disciplinaire du sport suisse (ci-après « la chambre disciplinaire ») est compétente pour juger et sanctionner les violations constatées des Statuts en matière d'éthique. La chambre disciplinaire applique ses règles de procédure. Les décisions de la chambre disciplinaire peuvent être contestées devant le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) à Lausanne, à l'exclusion des tribunaux ordinaires, dans un délai de 21 jours à compter de la réception de la décision motivée.

La version actuelle des Statuts en matière d'éthique peut être consultée en tout temps sur le site de Swiss Olympic.

J'accepte le statut en matière d'éthique et je m'engage à la respecter avec mon groupe sportif.

Date:

Head-Coach: Nom:..... Prénom:.....

Groupe sportif:

Signature: